

Le Conseil a approuvé le contrat intervenu entre l'Etat Tunisien et la Société Franco-Africaine pour l'achat au prix de 380 millions de la partie du domaine de l'Enfida (30.927 hectares) nécessaire au recasement des populations vivant sur ce domaine.

Il a décidé dès maintenant que la mise en valeur de ces terres serait envisagée dans les plus courts délais et, pour cela, a admis le principe de la création d'un organisme autonome qui disposera de tous les moyens administratifs, techniques et financiers qu'il faut réunir pour mener à bonne fin cette entreprise.

LA VIE FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance la campagne d'achat des céréales est, à l'exception de quelques apports d'orge provoqués par la fixation du cours officiel de cette céréale, pratiquement terminée. C'est ainsi que les achats effectués du 20 novembre au 20 décembre 1953 se sont limités à :

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Blé dur : | 18.944 quintaux |
| Blés tendres : | 2.253 quintaux |
| Orge et avoines : | 7.055 quintaux |

La campagne d'emblavures de la prochaine récolte tire à sa fin et les distributions de semences sont, sauf pour quelques retardataires, entièrement terminées. L'effort des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance a été particulièrement important dans ce domaine puisqu'il a porté sur :

| | |
|----------------------|------------------|
| Blé dur : | 87.200 quintaux |
| Blés tendres : | 3.500 quintaux |
| Orges : | 134.200 quintaux |

ce qui représente, sur la base des cours actuels et abstraction faite du coût des transports et autres faux frais, une valeur de près de 700 millions de francs mise en distribution chez des petits agriculteurs tunisiens.

Parallèlement à ces répartitions de grains de semence, ont pris fin également les attributions de superphosphates à titre de prêts en nature : 43.000 quintaux ont pu ainsi être avancés aux fellahs pour l'enrichissement de leur terre, soit une valeur de 45 millions de francs environ. Et encore toutes les demandes n'ont-elles pas pu être satisfaites faute de disponibilité de cet engrais.

Durant cette période, les groupements de motoculture sont demeurés très actifs. Malgré le retard provoqué dans le Nord par les pluies abondantes du mois de novembre, les travaux de labours ainsi que les semences ont été poursuivies et ont pu être terminés en temps utile.

Dans le Sud, ces groupements se sont employés depuis le mois de novembre à des travaux de semences effectués tant pour les groupements eux-mêmes que pour le compte de particuliers. L'importance des demandes était telle que le travail dut être poursuivi jour et nuit.

Très satisfaits des résultats ainsi obtenus, les intéressés envisagent, dès à présent, de solliciter à nouveau l'aide des S.T.P. pour réaliser la moisson des récoltes qu'une pluviométrie jusqu'ici favorable leur permet d'espérer.

Dans le domaine économique, deux décrets en date du 26 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953) sont intervenus en vue de normaliser le marché de l'huile d'olive : le premier a institué une taxe proportionnelle à l'exportation des huiles d'olive et réorganisé le Fonds de Soutien Oléicole ; le second a créé un Comité Consultatif pour l'organisation du marché de l'huile d'olive et de ses sous-produits.

Faisant suite aux délibérations du Comité Consultatif de la S.T.O. N.I.C. réuni le 2 décembre 1953, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 7 décembre 1953 (J.O.T. du 8 décembre 1953) a fixé le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des orges et avoines de la campagne 1953-1954.

Au cours du mois de décembre 1953, l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a maintenu ses bonnes dispositions. Toutefois l'activité du marché a été réduite, mais la tendance générale est restée faible.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de décembre a atteint 46.251.860 francs contre 70.954.865 francs pendant le mois de novembre.

Le marché de l'or a été très calme, et la tendance s'est orientée à la baisse. Les échanges ont été peu nombreux et le montant des capitaux échangés s'est élevé à 495.500 francs contre 296.450 francs pendant le mois précédent.

LA VIE SOCIALE

1. — ACTIVITE SYNDICALE

a) Le premier anniversaire du meurtre de Farhat Hached, secrétaire général de l'U.G.T.T., a été célébré, le 5 décembre 1953, dans le calme. Un arrêt de travail de 5 minutes et des meetings syndicaux ont marqué cette commémoration.

b) Des grèves de durée limitée ont été déclenchées par :

— les ouvriers des Travaux Publics à l'effet d'appuyer le mouvement tendant à obtenir la hiérarchisation immédiate (et non par paliers progressifs) des rémunérations servies à cette catégorie de personnel ;

— les gardes de commerce, en vue d'obtenir leur assimilation aux gardes forestiers ;

— les ouvriers de la Marine en vue d'obtenir la revalorisation de leurs bordereaux de salaires ;

— les mineurs de Moularès pour protester contre les licenciements et les réductions de salaires ;

— le personnel local de l'Aviation civile et commerciale, par solidarité avec le personnel métropolitain.

c) Les trois organisations syndicales de cheminots ont réalisé l'unité d'action sur un programme minimum commun.

d) Les organisations syndicales de toutes tendances ont pris contact avec M. le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien ; l'éventualité d'une convocation de la Commission centrale de révision des salaires a été notamment évoquée au cours de ces entretiens.

II. — LEGISLATION

— Un arrêté du Directeur des Travaux Publics du 12 octobre 1953 publié au J.O. du 17 novembre 1953 a porté règlement général sur l'exploitation des mines et carrières.

Ce règlement fixe les conditions d'hygiène et de sécurité à observer dans l'exploitation des mines et des carrières. Il comporte quatorze titres se rapportant : aux installations de surface, aux puits et galeries débouchant au jour et puits intérieurs, aux plans inclinés, au roulage en galeries, aux machines et câbles, au travail au chantier, aérage, éclairage, explosifs, incendies souterrains, emploi de l'électricité dans les travaux souterrains, hygiène des chantiers, plans et registres, dispositions générales.

— Un arrêté du Directeur des Travaux Publics publié au J.O. du 17 novembre 1953 porte dérogation générale à diverses dispositions de l'arrêté précédent.

— Un arrêté du Ministre du Travail du 2 décembre 1953 publié au J. O. du 4 décembre 1953 prescrit la fermeture hebdomadaire le dimanche des quincailleries et des magasins de matériaux de construction de Sfax.

— Le J.O. du 11 décembre 1953 a publié un arrêté du Directeur des Finances du 8 décembre 1953, relatif au financement des opérations de lotissement et d'aménagement des terres acquises en vue de l'installation d'anciens combattants tunisiens.

— Un arrêté du Directeur des Travaux Publics du 30 novembre 1953 (J.O. du 18 décembre 1953) fixe les salaires du personnel ouvrier permanent de la Direction des Travaux Publics.

— Le J.O. du 18 décembre 1953 a publié le décret du 17 décembre 1953, relatif aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et édictant certaines dispositions en matière d'immeubles bâtis.

— Le J.O. du 22 décembre 1953 a publié le décret beylical du 17 décembre 1953, relatif à la réparation des accidents survenus aux personnes participant aux activités organisées à leur intention par l'inspection de la jeunesse et des sports.

— Le J.O. du 29 décembre 1953 a publié :

...α) le décret beylical du 24 décembre 1953, relatif au statut parti-

culier de certaines catégories de personnel contractuel des administrations de l'Etat ;

b) le décret beylical du 24 décembre 1953 relatif à la détermination des conditions de rémunération du personnel ouvrier de l'Etat, des Municipalités et des établissements publics ;

c) un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 18 novembre 1953 fixant les conditions de vente et de mise en valeur des lots domaniaux attribués aux anciens combattants français et tunisiens, en application des dispositions du décret du 23 août 1951.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi. — Ce mois de décembre a été caractérisé par un resserrement du marché de l'emploi dans le secteur industriel et commercial. Des licenciements importants à Tunis et à Bizerte sont particulièrement angoissants parce qu'ils portent sur une main-d'œuvre banale difficile, sinon impossible, à recaser. La question est actuellement à l'étude.

Dans le secteur agricole on note par contre une reprise générale d'activité consécutive aux travaux saisonniers : semailles, récolte des olives, agrumes.

Augmentation des loyers. — L'augmentation des loyers des immeubles de recasement de l'Etat a provoqué, parmi les locataires, une certaine émotion : des associations de défense des locataires se sont constituées à l'effet d'obtenir une atténuation des dispositions arrêtées en l'objet.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Il peut paraître assez banal de placer l'activité culturelle du mois de décembre sous le signe de la Noël ; banal et peu spécial à la Tunisie.

Nous ne le pensons pas.

Noël prend en effet dans la Régence, aux yeux des populations européennes, comme dans nombre de pays d'outre-mer, une signification intense et particulière.

C'est le jour du souvenir, des remémorations des doux Noël de « là-bas », humbles ou riches, toujours émouvants. Chacun aime ainsi à se retremper pour un temps dans l'atmosphère de bonheur et de joie qui illumina, en des jours semblables, son enfance.

Comment s'étonner que les diverses cérémonies religieuses aient été suivies avec ferveur, non seulement par de nombreux chrétiens, mais aussi par des personnes moins pratiquantes qui recherchaient plus une communion intellectuelle qu'une émotion mystique ?

Le faste du rituel, les grandeurs du cérémonial et la splendeur des chœurs, interprétés avec maestria, ont fait des deux messes de minuit, celle de Carthage et celle de Tunis, incontestablement des événements culturels de première importance au même titre qu'elles constituaient des événements religieux de première grandeur.

C'est la raison pour laquelle nous citerons ici les interprétations magnifiques de chants religieux (chœurs grégoriens, a capella, chants du Moyen-Age et chants religieux nationaux traditionnels) réalisées par la Manécanterie des Petits Chanteurs de la Croix de Bois, dont la réputation n'est plus à faire, et par la Chorale de Carthage, placée sous la Direction de M. Styl.

Dans le même ordre d'idée, il convient de placer le récital d'orgue donné en la Cathédrale de Tunis le 10 décembre par Mademoiselle Jeanne Marquillard, titulaire des Orgues de l'Eglise Ste Madeleine à Besançon.

Au programme de ce récital figuraient les œuvres des grands classiques : Purcell, J.-S. Bach, César Franck et Vierne, mais également, et c'est ce qui constituait un intéressant effort de variété, des chefs-d'œuvres moins connus, mais éminemment beaux d'auteurs anciens et modernes : le Belge Lœillet, organiste de Sainte-Gudule à Bruxelles au XVIII^e siècle, le Danois Bohlmann, Olivier Messiaen, Gigout, Dupré.

Il est à noter, pour en terminer avec cette manifestation, que Mademoiselle Chauland, au violon, et Mademoiselle Boureille au violoncelle ont accompagné avec talent Mademoiselle Jeanne Marquillard dans l'interprétation d'une sonate de Lœillet.

Pour rester dans le domaine de l'art et de la religion, nous parlerons ici d'une part, de l'originale cérémonie de la « Prise d'Aube », par les Petits Chanteurs de la Manécanterie des Sables, en la Cathédrale de Tunis, le 13 décembre, en présence d'une assistance nombreuse ; d'autre part, de la messe célébrée dimanche 6 décembre en la Chapelle de N.-D. de Sion à Tunis, à la mémoire du grand compositeur Vincent d'Indy.

Ce fut décidément l'actualité culturelle à caractère religieux qui l'emporta au cours de ce dernier mois de l'année, puisqu'il nous faut encore parler de deux importantes cérémonies : celle d'abord de l'installation de Son Excellence Monseigneur Maurice Perrin, Archevêque de Carthage, Primat d'Afrique, en présence des plus hautes personnalités de la Régence ainsi que d'une foule considérable. Cérémonie au cours de laquelle le nouvel Archevêque n'hésita pas à prononcer un discours empreint non seulement d'une haute élévation morale, mais aussi d'un réalisme fécond : « Nous verrons, dit-il notamment, nous le souhaitons tous, se consolider la paix et l'union entre les habitants de ce pays. Je ne puis que vous redire et prendre à mon compte le désir que Monseigneur Gounot a toujours exprimé, de voir les catholiques être parmi les meilleurs artisans de cette union et de cette paix... »

« Les lois sociales, poursuivit-il, sont bien difficiles à mettre sur

pied dans ce pays. J'en ai eu l'impression en parcourant la Tunisie en tous sens depuis six années. Chaque voyage m'a fait pénétrer plus profondément dans la riche et diverse complexité de nos régions tunisiennes. Chacune a son climat et son régime des eaux. Le caprice des saisons et des pluies fait que les bonnes récoltes sont rares en certaines campagnes, fréquentes dans d'autres. Et nous comprenons les difficultés auxquelles se heurte le législateur dans ce domaine comme dans les autres... »

La seconde cérémonie dont il nous faut parler ici est celle qui eut lieu en l'Eglise réformée française de la rue Charles-de-Gaulle, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la prise de possession de son poste par M. le Pasteur Cabantous, Officier de la Légion d'Honneur « pour services rendus à la pensée française ». Groupée autour de lui, la communauté protestante tout entière a évoqué avec émotion les cinquante années de sacerdoce de son très éminent Pasteur.

Citons entre autres réalisations pratiques du Pasteur Cabantous depuis 1903 : l'édification d'une salle annexe indispensable à toutes réunions autres que celles du culte proprement dit, le règlement, précédé d'un décret en 1933 reconnaissant d'Utilité Publique l'Association culturelle dite : « Eglise réformée française de Tunis » ; l'institution d'une Diaconie avec sa vente annuelle de charité, la création d'une bibliothèque paroissiale ainsi que d'un Bulletin mensuel du Protestantisme tunisien ; enfin, la création d'une Association des anciennes catéchumènes.

Il convient d'associer à cette œuvre le nom de Madame Eva Cabantous qui seconda admirablement, toute sa vie durant, les efforts infatigables de M. le Pasteur Cabantous.

C'est également sous le signe de l'union et de la foi sous toutes ses formes que nous placerons l'hommage fidèle de déférente affection rendu par les nombreux médecins de la Régence au Docteur Félix Masselot, de passage à Tunis.

Au cours de la réception donnée en son honneur, le Docteur Masselot a prononcé d'émouvantes paroles dont nous citerons l'essentiel tant elles révèlent d'élévation de cœur et de clarté d'esprit.

« Je me flatte, au cours de ma carrière, d'avoir été honoré de la confiance de nombreux médecins musulmans, dont beaucoup sont devenus mes amis. Lorsque cela m'a été possible, j'ai appelé, à mon tour, auprès de moi en qualité de collaborateurs de jeunes Tunisiens. Nous sommes restés liés par un attachement réciproque...

« L'union est d'ailleurs pour nous (médecins) un impératif de conscience. En effet, dans un pays où l'évolution du peuple n'est pas encore achevée et où subsistent tant de misères sociales, nous sommes tenus de nous pencher non pas seulement sur l'homme malade, mais sur l'homme dans sa totalité. En nous épaulant mutuellement, notre action devient plus fructueuse. L'expérience des uns aide les autres à trouver une solution aux multiples problèmes individuels posés par la situation précaire des malades... »

Cette manifestation de solidarité dit assez dans quel esprit travaillent les élites du pays. Une telle constatation semble réconfortan-

te à une époque où l'on a trop souvent l'impression d'un relâchement des traditions humanitaires et spiritualistes.

C'est donc sous le signe de la confiance et de l'espoir que se place la campagne faite en faveur de la recherche scientifique dans la lutte contre la tuberculose. Le slogan : « La science vaincra » imprimé sur les timbres antituberculeux ne pouvait être mieux trouvé en l'année du centenaire de la naissance du Docteur Roux, dont l'œuvre à la tête de l'Institut Pasteur est l'une des plus admirées en Tunisie, ce pays qui associe son nom aux plus grands moments de l'Institut Pasteur.

Sans quitter le domaine scientifique, nous aborderons le chapitre traditionnel des conférences avec la causerie faite par Mademoiselle Cordier, Directeur de l'Institut Arloing, sur l'Institut qu'elle dirige.

Fonctionnant en liaison avec le service de l'élevage, on sait que l'Institut Arloing s'occupe d'études et de recherches orientées sur la pathologie et la biologie vétérinaires. Les renseignements qu'il recueille intéressent l'Administration au même titre que les éleveurs et les vétérinaires.

De nombreuses vues photographiques illustrèrent cette conférence très instructive.

M. Gayot, docteur vétérinaire, Chef de laboratoire à l'Institut Arloing, a, de son côté, présenté une communication du plus haut intérêt, sur les maladies du cheptel tunisien en été, à la Société des Agriculteurs dont on sait qu'elle contribue largement à la diffusion des connaissances utiles.

Dans un tout autre ordre d'idée, mais avec une égale compétence, M. Jean Chatelain, Directeur de l'Ecole tunisienne d'Administration, a fait une brillante conférence sur l'histoire de la couronne d'Angleterre.

Cette causerie servait d'avant-propos à la projection du film officiel « Coronation Day » faite en la salle de l'Alliance Française, en présence du Consul Général de Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

M. Furon, sous-directeur du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, a traité dans la salle du Palais des Sociétés Françaises d'un sujet qui, pour être ardu, n'en a pas moins intéressé le public tunisois.

C'est ainsi que M. Furon a consacré deux conférences à la biogéographie moderne, avec la compétence que l'on attendait de lui.

Le talent du conférencier fut également à l'honneur avec M. Henri Queffelec qui, par deux fois, charma un public venu nombreux l'écouter, dans la Salle de l'Alliance Française, parler des « Iles Bretonnes » et d'un « certain régionalisme littéraire ».

Enfin, avec l'esprit et l'ardeur que prêtent la jeunesse et la connaissance de leur sujet, MM. Boccara et Jacques Bernier, parlèrent, l'un avocat, de « l'Ethique du mariage et du prétoire », l'autre comédien, des « humoristes d'hier et d'aujourd'hui ». Ce furent deux succès.

Les expositions et vernissages ont été placés, comme les conférences, sous le signe du nombre et de la qualité.

Citons d'abord la présentation de leurs œuvres par quatorze artistes de Tunisie à la Galerie Municipale des Arts. Même les Tunisois les plus chauvins n'auraient cru que tant de talents rivalisent en ce pays. Mais d'une rivalité qui s'incline devant les lois de l'Art dont la première est dictée par le choix du public. Beaux joueurs, nos artistes locaux l'affrontent sur un même plan, au cours d'une exposition commune. Le fait ne mérite-t-il pas d'être signalé ?

France Crépin, jeune et d'une talentueuse luminosité d'expression, une fois de plus, fait l'unanimité des critiques et du public, dans des études harmonieuses où la souplesse du pinceau n'a qu'effleuré la vivacité des contrastes.

C'est l'exposition des œuvres de Georges Le Mare, dans le hall de l'Alliance Française, qui a réuni ensuite les suffrages des connaisseurs. L'émouvante rétrospective à laquelle ils furent obligés, une fois de plus, fait l'unanimité des critiques et du public. On aime ses larges horizons, la chaleur de son accueil, dans des études harmonieuses où la souplesse du pinceau n'a qu'effleuré la vivacité des contrastes.

Nello Lévy, de son côté, ne se contente plus désormais de peindre avec sûreté. Il a conquis les faveurs les plus difficiles avec des céramiques et carreaux peints d'une originalité harmonieuse où le bon goût et la mesure dans l'audace sont remis en vogue. Il était temps ! et il n'est pas mauvais que, de temps à autre, l'artiste ait la parole pour répondre aux faiseurs de tableaux.

Henri Farion et Elot, l'un peintre, l'autre céramiste, ont groupé leurs œuvres. D'un côté, la Bretagne. De l'autre, quatre-vingt-cinq pièces de céramique. La critique s'est en général montrée favorable.

Emmanuel Bocchieri s'est amusé à surprendre son public en renouvelant son style. Ce renouvellement s'est avéré heureux. C'eût été l'essentiel s'il n'avait fallu ajouter que l'on a découvert un Bocchieri plus sensible que jamais, plus scrupuleux que jamais de servir son art.

Citons enfin Charles Giraudon, peintre provençal, Madame M. L. Peyre, aquarelliste, et Madame Fernande David, peintre, dont les œuvres ont fait les délices d'un public d'amis et de connaissances à qui elles étaient dédiées pour ainsi dire.

Ne terminons pas cette revue trop rapide des manifestations artistiques à Tunis sans dire que l'élite des amateurs a eu la joie d'admirer les tableaux que M. Constantin Font, Grand Prix de Rome, exposait sans grande publicité dans les salons d'un des plus grands hôtels de la ville.

Il n'est pas courant d'avoir à parler dans une même chronique de deux expositions dont le cadre ne se situe pas dans la capitale. Ce sera pourtant le cas ce mois-ci.

Bizerte a inauguré un centre d'art tunisien régional et La Marsa a, comme chaque année à pareille époque, dignement participé à l'activité culturelle de la Régence par un salon d'une haute tenue où figuraient nombreuses des œuvres d'artistes tunisiens. C'est en cela, croyons-nous, que réside son principal intérêt.

Aussi donnerons-nous volontiers les noms de El Hadi Khayachi, Jellal ben Abdallah, Farhat, Klara Kertès, El Mekki et Yahia aux côtés de ceux de Boucherle, Berjole, Benoiton, Farion, Gabriel Bascou, Léo Nardus, Laure Guerriera et Henri Saada.

Enfin, et pour en terminer tout de bon, nous mentionnerons l'accueil enthousiaste de La Goulette à un de ses enfants : Clément Cacoub, Grand Prix de Rome d'Architecture, dont le nom restera comme le témoignage de l'accession aux plus hautes sphères de l'art des enfants du pays.

Intermédiaire entre l'art pictural et le théâtre se place traditionnellement le cinéma, dont l'activité se fait sans cesse grandissante. Le Ciné-Club Etudiant a choisi « Jour de Fête », couronné en 1950 par le jury des critiques français, tandis que le Cercle du Cinéma a fait salle comble avec « Canal Donetz-Don » et le célèbre « Petit Cheval Bossu ».

La Garderie Israélite, organisant un « Gala du Cinéma » a choisi « L'Homme qui regardait passer les trains ».

Une firme industrielle a projeté un film sur l'agriculture canadienne et enfin, sous l'égide de l'Organisation pour l'Education Pré-scolaire, le Docteur Caruana, dont nous avons parlé dans notre précédente chronique, a projeté un film intitulé « Effets de la carence des soins maternels » qui illustra admirablement la conférence qu'il avait faite le mois dernier.

Il nous reste, pour mettre un terme à cette rétrospective déjà bien longue et riche d'éléments les plus divers, à parler de l'activité théâtrale.

« Le Dialogue des Carmélites » a impressionné par l'unité de jeu de la troupe. « Six personnages en quête d'auteur » a provoqué de longs commentaires passionnés, c'est la preuve que Maria Casarès et Fernand Ledoux ont joué de toute leur âme. « 107 Minutes », de Stève Passeur, bénéficia d'une interprétation hors de pair avec Yves Vincent et Annie Ducaux.

Parallèlement et toujours avec autant de bonheur, les troupes locales ont tenu leur place.

« Le Président Haudecœur » permit à Jacques Mathot (bien connu des Tunisois de la jeune génération à qui il enseigne depuis de longues années, au Lycée Carnot, la littérature française) de jouer « dans

son jeu ». « Seul » d'Henri Duvernois, « Tsideka » de Ryvel, et « La Délaiissée » de Max Maurey ont offert leur chance aux Escholiers. Ils ont su en profiter. Les « Caprices de Marianne » ont confirmé le talent sûr de la « Compagnie Théâtrale Classique ».

Le Théâtre Municipal connut enfin les traditionnelles manifestations musicales : concert du samedi et festival des Jeunesses Musicales.

Marcel Mirouze dirigea le premier concert du mois, pour la quatrième et dernière fois de la saison, Tunis put ainsi apprécier les qualités de sensibilité et d'élégance qui sont les principales du jeune chef d'orchestre de la Radiodiffusion. A cette occasion, l'Orchestre symphonique interpréta une œuvre de Marcel Mirouze lui-même : « Asie », qui fut très applaudie.

C'est à ce programme que figurait le très célèbre concerto en La mineur pour violoncelle de Schumann dans lequel Bernard Michelin, soliste, remporta un très beau succès.

Louis Gava, chef bien connu des mélomanes tunisois, prit la tête de l'orchestre au cours de deux concerts fort réussis aux programmes originaux. « Pierre et le Loup » de Prokofieff, la « Symphonie Parisienne » de Mozart, se disputèrent les faveurs des amateurs de belle musique que le réaffichage de certaines œuvres comble d'aise.

Avec « L'Ouverture des Maîtres Chanteurs de Nuremberg » de Wagner, Louis Gava se révéla technicien éprouvé dans l'art de diriger.

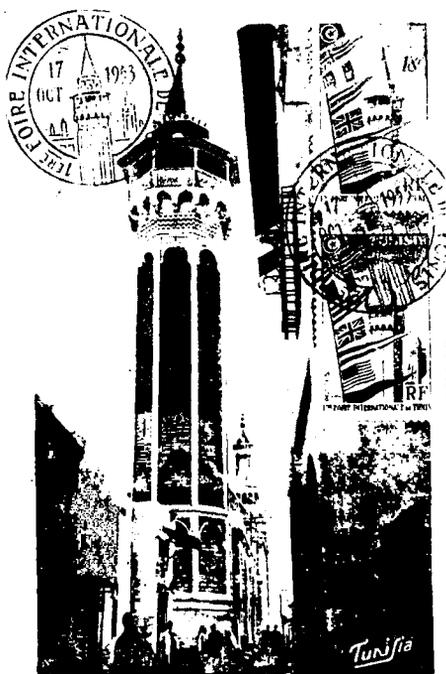
A ces deux concerts, Madeleine de Valmalète, pianiste, et Henri Lewcowicz, violoniste, prêtèrent un concours des plus appréciés.

Madeleine de Valmalète sera toujours l'enfant chérie du public du Théâtre Municipal qui l'a suivie tout au long de sa carrière et lui renouvelle à chaque occasion ses encouragements et son admiration sans réserve. Les auditeurs garderont longtemps dans l'oreille la résonance des thèmes si délicats du Concerto de Mendelssohn pour piano et orchestre et du Rondeau en mi du même auteur.

Pour situer enfin la réussite du concert J.M.F. « L'Evolution de la musique de clavier », nous citerons la phrase d'un critique, d'ordinaire fort difficile, phrase qui se passe de commentaire : « Olivier Alain autant que l'exécutant Philippe Entremont, obtinrent un véritable triomphe. Retenez ces deux noms, ils iront loin ».

Ainsi s'achève une chronique où nous n'avons pas tout dit et où bien des choses eussent valu d'être développées. La place nous manque, mais en quelques pages déjà, l'on peut se rendre compte que Tunis vit et connaît un élan intellectuel certain. Elle a mérité ce mois-ci, plus que de coutume encore, sa réputation d'être la cité de la culture, de l'intelligence, du bon goût et de la mesure. On peut écrire, non sans plaisir, qu'elle a été à la hauteur de sa réputation.

LA VIE PHILATELIQUE



A l'occasion de la mise en vente de la série Commémorative de la Première Foire Internationale de Tunis, le 17 octobre 1953, certains collectionneurs avaient déposé au bureau temporaire de la Foire, des cartes postales représentant les deux mosquées ayant servi de modèle à l'émission. Ces cartes, affranchies avec les timbres commémoratifs, furent oblitérées avec le cachet illustré spécial dont nous avons ici-même reproduit l'empreinte.

Nous avons appris avec plaisir qu'un de ces « Maximaphiles » venait de remporter le deuxième prix au concours mensuel organisé en novembre dernier par l'Association des Maximaphiles de France.

C'est la première fois, croyons-nous savoir, que des

timbres-postes de Tunisie sont remarqués dans un concours philatélique.